

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 20866
Numéro SIREN : 901 001 719
Nom ou dénomination : Hestia Invest

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2021 sous le numéro de dépôt 118699

HESTIA INVEST

47 Avenue George V

75 008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT DES
TITRES DE LA SOCIETE FINANCIERE LIFE A LA SOCIETE HESTIA
INVEST PAR LA SOCIETE HESTIA MANAGEMENT 3**

SEPTEMBRE 2021

Rapport du commissaire aux apports sur l'apport des titres FINANCIERE LIFE à la société HESTIA INVEST par la société HESTIA MANAGEMENT 3

20 septembre 2021

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 16 septembre 2021 relative à l'apport en nature de 109.155 actions ordinaires et 2.823 actions de préférence ADP2 de la société FINANCIERE LIFE devant être effectué par la société HESTIA MANAGEMENT 3, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Cet apport s'inscrit dans une démarche de réorganisation globale de l'actionnariat de la société FINANCIERE LIFE prévoyant l'entrée d'un nouvel investisseur de référence.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- ▮ d'une part, à apprécier la valeur des apports, s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission ;
- ▮ et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les diligences et conclusions vous sont exposées selon le plan suivant :

- I. Présentation de l'opération et description des apports**
- II. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- III. Conclusion.**

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 – Contexte général

La présente opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat de la société FINANCIERE LIFE prévoyant la création de trois holdings intermédiaires détenues par le management et d'une holding principale dans laquelle le nouvel investisseur sera l'actionnaire majoritaire.

Cette opération constitue la seconde étape de la réorganisation générale de l'actionnariat du groupe, la première ayant été l'apport par les associés de HESTIA MANAGEMENT 3 des titres FINANCIERE LIFE qu'ils détenaient.

Elle consiste en l'apport en nature de 109.155 actions ordinaires et 2.823 actions de préférence ADP2 de la société FINANCIERE LIFE. L'apport étant rémunéré par l'émission d'actions de préférence ADP R.

Elle est concomitante à plusieurs autres opérations d'apports, de création d'actions de préférence et d'émission d'emprunts obligataires.

Pour l'ensemble de ces opérations, des prix unitaires similaires ont été retenus pour la valorisation des actions ordinaires et des ADP2 de FINANCIERE LIFE.

a. Société apporteuse

Les apports sont réalisés par la société suivante :

- HESTIA MANAGEMENT 3, société par actions simplifiée, dont le siège social est 4 rue des Rouges-Gorges, le Grand Mazais – 86580 Vouneuil-sur-Biard, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 903 125 185, représentée par son Président, la société Groupe Tanguy Investissements, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 19, rue de Charenton, 75012 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 968 112, elle-même représentée par son Gérant Monsieur Alain Tanguy, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

b. Société dont les titres sont apportés

La société concernée par l'apport est la société FINANCIERE LIFE, société par actions simplifiée au capital de 26.526.880 euros, dont le siège social est 1 rue Favart – 75002 PARIS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 830 918 736.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la société FINANCIERE LIFE ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes DELOITTE & ASSOCIES et Jean Pierre NAUDIN.

La société FINANCIERE LIFE a pour activité principale toutes opérations, pour son propre compte d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens.

La société FINANCIERE LIFE détient par ailleurs 100% des titres de la société GROUPE 3ID et SAS VITALE ASSISTANCE ainsi que des parts dans plusieurs autres entités.

c. Société bénéficiaire des apports

La Bénéficiaire des apports est la personne morale suivante :

- HESTIA INVEST, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 001 719, représentée par son Président, la société Motion Equity Partners, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 450 093, elle-même représentée par son Président, Monsieur Patrick Eisenchteter, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Elle a été constituée et immatriculée le 25 juin 2021, clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année et n'a donc pas encore clôturé son premier exercice, qui le sera le 31 décembre 2022.

Cette entité a été créée spécifiquement pour les besoins de cette opération afin de favoriser l'entrée d'un investisseur externe, elle n'a pas eu d'activité significative depuis sa création.

Préalablement à cette opération d'apport son capital social est de 0.01 euro, divisé en 1 action de 0.01 euro, entièrement libérée, appartenant au fonds « Motion Equity Partners IV FPCI représenté par la société Motion Equity Partners.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'acquisition, la détention, la gestion et le transfert (sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion) de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature ;
- plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.2 – Description de l'opération

a. Caractéristique de l'apport

La société HESTIA MANAGEMENT 3 apporte 109.155 actions ordinaires et 2.823 actions de préférence ADP2 à la société HESTIA INVEST de la société FINANCIERE LIFE.

La valeur réelle des titres de FINANCIERE LIFE a été fixée d'un commun accord entre ses associés et l'investisseur entrant. Il découle de cet accord, que les titres présentement apportés ont été évalués à une valeur de 726.674.30 euros.

La valeur d'Apport globale est répartie comme suit :

Apports à HESTIA INVEST								
Apporteur	Nombre AO apportées	Valeur des AO apportées €	Nombre ADP 2 apportées	Valeur des ADP 2 apportées €	TOTAL AO/ADP 2 apportées	Valeur totale de l'apport €	AO HESTIA INVEST reçues en échange	Solte
HESTIA MANAGEMENT 3	109 155	708 354,62	2 823	18 319,68	111 978	726 674,30	726 652	22,30
Total	109 155	708 354,62	2 823	18 319,68	111 978	726 674,30	726 652	22,30

b. Rémunération des apports

L'Apport sera rémunéré au moyen de l'émission par le Bénéficiaire de 726.652 actions de préférence de catégorie R nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune pour un prix de souscription d'un euro (1 €) chacune (les « Actions du Bénéficiaire »), représentant une augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de sept cent vingt-six mille six cent cinquante-deux euros (726.652 €).

La différence entre (i) la valeur d'Apport globale et (ii) le prix global de souscription de l'émission des Actions du Bénéficiaire, s'élevant à vingt-deux euros et trente centimes (22,30 €), constituera une solte à laquelle l'Apporteur renonce expressément.

Les Actions du Bénéficiaire seront soumises à toutes les stipulations statutaires et réglementaires et seront entièrement assimilées aux actions de préférence de catégorie R existantes du Bénéficiaire à compter de leur émission.

II. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 – Diligences effectuées

Notre mission a pour objet d'éclairer l'actionnaire de la société bénéficiaire des apports sur la valeur des apports ; elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment été amené à :

- Echanger avec les personnes en charge de l'opération ainsi que leurs conseils, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des projets de traités d'apport ;
- Exploiter les informations juridiques relatives aux sociétés prenant part à l'opération et à l'opération elle-même ;
- Vérifier la réalité des titres apportés et leur propriété par les apporteurs ;
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- Vérifier que les comptes de la société FINANCIERE LIFE ont été certifiés sans réserve au 31 Décembre 2020, date de clôture du dernier exercice social ;
- Prendre connaissance des activités de la société FINANCIERE LIFE ;
- Examiner le calcul permettant de passer, du prix fixé dans l'offre ferme d'acquisition du fond d'investissement entrant, à la valeur des actions retenue dans la présente opération ;
- Examiner la cohérence des valeurs d'apport retenues dans les différentes opérations d'apports concomitante à la présente opération ;
- Vérifier par entretien, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Valider les modalités de rémunération de l'apport.

Plus précisément, concernant la valorisation des titres FINANCIERE LIFE apportés, nos travaux ont consisté à apprécier les calculs ayant aboutis à la valorisation retenue en référence à l'offre de cession de titre signée par l'investisseur entrant le 10 juin 2021.

2.2 – Appréciation de la valeur des apports

a. Contexte de la méthode d'évaluation

Comme précisé précédemment, la présente opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat du groupe FINANCIERE LIFE au moyen de trois holdings intermédiaires et d'une holding de tête afin de financer le développement de l'activité du groupe.

L'investisseur entrant dans le capital de la Holding HESTIA INVEST a notifié une offre ferme et définitive pour l'entrée au capital de la société FINANCIERE LIFE en date du 10 Juin 2021 dont les termes mentionnent une valorisation qui a été retenue dans toutes les opérations d'apports successifs qui auront lieu concomitamment à la présente opération. C'est cette valeur de marché, minorée de l'incidence des actions gratuites à émettre et des frais liés l'opération, a permis d'aboutir à la valeur des apports présentée ci-après dans notre conclusion.

b. Méthode d'évaluation retenue par le détenteur des actions

La méthode d'évaluation retenue par les parties prenantes a donc été déterminée essentiellement sur une base contractuelle, de gré à gré en référence à la transaction récente évoquée supra.

c. Appréciation de la valeur de l'apport

Afin d'apprécier la valeur des apports, nous nous sommes appuyés sur l'ensemble des travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre appréciation de la pertinence des valeurs relatives servant à déterminer la valeur de l'apport proposée.

Nous estimons que cette valeur est le fruit d'une négociation de gré à gré entre investisseurs avertis et que, en conséquence cet accord constitue une valeur de référence incontournable et que son utilisation dans le cadre de la valorisation des titres apportés (décrits dans le présent rapport) est parfaitement justifiée.

III. CONCLUSION

Sur le fondement de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 726.674,30 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Etant entendu que la valeur des titres apportés est susceptible d'évoluer en fonction des aléas de la vie des affaires.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'est stipulé.

Fait à Paris, le 20 septembre 2021

Le Commissaire aux Apports

DbA Audit



Laurent ECHAUIER

Associé signataire

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de

Paris

HESTIA INVEST

47 Avenue George V

75 008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT DES
TITRES DE LA SOCIETE FINANCIERE LIFE A LA SOCIETE HESTIA
INVEST PAR LA SOCIETE HESTIA MANAGEMENT 2**

SEPTEMBRE 2021

Rapport du commissaire aux apports sur l'apport des titres FINANCIERE LIFE à la société HESTIA INVEST par la société HESTIA MANAGEMENT 2

20 septembre 2021

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 16 septembre 2021 relative à l'apport en nature de 464.572 actions ordinaires et 2.823 actions de préférence ADP2 de la société FINANCIERE LIFE devant être effectué par la société HESTIA MANAGEMENT 2, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Cet apport s'inscrit dans une démarche de réorganisation globale de l'actionnariat de la société FINANCIERE LIFE prévoyant l'entrée d'un nouvel investisseur de référence.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- d'une part, à apprécier la valeur des apports, s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission ;
- et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les diligences et conclusions vous sont exposées selon le plan suivant :

- I. Présentation de l'opération et description des apports**
- II. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- III. Conclusion.**

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 – Contexte général

La présente opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat de la société FINANCIERE LIFE prévoyant la création de trois holdings intermédiaires détenues par le management et d'une holding principale dans laquelle le nouvel investisseur sera l'actionnaire majoritaire.

Cette opération constitue la seconde étape de la réorganisation générale de l'actionnariat du groupe, la première ayant été l'apport par les associés de HESTIA MANAGEMENT 2 des titres FINANCIERE LIFE qu'ils détenaient.

Elle consiste en l'apport en nature de 464.572 actions ordinaires et 2.823 actions de préférence ADP2 de la société FINANCIERE LIFE. L'apport étant rémunéré par l'émission d'actions de préférence ADP A.

Elle est concomitante à plusieurs autres opérations d'apports, de création d'actions de préférence et d'émission d'emprunts obligataires.

Pour l'ensemble de ces opérations, des prix unitaires similaires ont été retenus pour la valorisation des actions ordinaires et des ADP2 de FINANCIERE LIFE.

a. Société apporteuse

Les apports sont réalisés par la société suivante :

- HESTIA MANAGEMENT 2, société par actions simplifiée, dont le siège social est 4 rue des Rouges-Gorges, le Grand Mazais – 86580 Vouneuil-sur-Biard, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 903 095 602, représentée par son Président, la société Groupe Tanguy Investissements, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 19, rue de Charenton, 75012 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 968 112, elle-même représentée par son Gérant Monsieur Alain Tanguy, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

b. Société dont les titres sont apportés

La société concernée par l'apport est la société FINANCIERE LIFE, société par actions simplifiée au capital de 26.526.880 euros, dont le siège social est 1 rue Favart – 75002 PARIS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 830 918 736.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la société FINANCIERE LIFE ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes DELOITTE & ASSOCIES et Jean Pierre NAUDIN.

La société FINANCIERE LIFE a pour activité principale toutes opérations, pour son propre compte d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens.

La société FINANCIERE LIFE détient par ailleurs 100% des titres de la société GROUPE 3ID et SAS VITALE ASSISTANCE ainsi que des parts dans plusieurs autres entités.

c. Société bénéficiaire des apports

La Bénéficiaire des apports est la personne morale suivante :

- HESTIA INVEST, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 001 719, représentée par son Président, la société Motion Equity Partners, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 450 093, elle-même représentée par son Président, Monsieur Patrick Eisenchteter, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Elle a été constituée et immatriculée le 25 juin 2021, clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année et n'a donc pas encore clôturé son premier exercice, qui le sera le 31 décembre 2022.

Cette entité a été créée spécifiquement pour les besoins de cette opération afin de favoriser l'entrée d'un investisseur externe, elle n'a pas eu d'activité significative depuis sa création.

Préalablement à cette opération d'apport son capital social est de 0.01 euro, divisé en 1 action de 0.01 euro, entièrement libérée, appartenant au fonds Motion Equity Partners IV FPCI représenté par la société Motion Equity Partners.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'acquisition, la détention, la gestion et le transfert (sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion) de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature ;
- plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.2 – Description de l'opération

a. Caractéristique de l'apport

La société HESTIA MANAGEMENT 2 apporte 464.572 actions ordinaires et 2.823 actions de préférence ADP2 à la société HESTIA INVEST de la société FINANCIERE LIFE.

La valeur réelle des titres de FINANCIERE LIFE a été fixée d'un commun accord entre ses associés et l'investisseur entrant. Il découle de cet accord, que les titres présentement apportés ont été évalués à une valeur de 3.033.13.96 euros.

La valeur d'Apport globale est répartie comme suit :

Apports à HESTIA INVEST								
Apporteur	Nombre AO apportées	Valeur des AO apportées €	Nombre ADP 2 apportées	Valeur des ADP 2 apportées €	TOTAL AO/ADP 2 apportées	Valeur totale de l'apport €	AO HESTIA INVEST reçues en échange	Soulte
HESTIA MANAGEMENT 2	464 572	3 014 811,28	2 823	18 319,68	467 395	3 033 130,96	3 033 104	26,96
Total	464 572	3 014 811,28	2 823	18 319,68	467 395	3 033 130,96	3 033 104	26,96

b. Rémunération des apports

L'Apport sera rémunéré au moyen de l'émission par le Bénéficiaire de 3.033.104 actions de préférence de catégorie A nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune pour un prix de souscription d'un euro (1 €) chacune (les « Actions du Bénéficiaire »), représentant une augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de trois millions trente-trois mille cent quatre euros (3.033.104 €).

La différence entre (i) la valeur d'Apport globale et (ii) le prix global de souscription de l'émission des Actions du Bénéficiaire, s'élevant à vingt-six euros et quatre-vingt-seize centimes (26,96 €), constituera une soulte à laquelle l'Apporteur renonce expressément.

Les Actions du Bénéficiaire seront soumises à toutes les stipulations statutaires et réglementaires et seront entièrement assimilées aux actions de préférence de catégorie A existantes du Bénéficiaire à compter de leur émission.

II. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 – Diligences effectuées

Notre mission a pour objet d'éclairer l'actionnaire de la société bénéficiaire des apports sur la valeur des apports ; elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment été amené à :

- Echanger avec les personnes en charge de l'opération ainsi que leurs conseils, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des projets de traités d'apport ;
- Exploiter les informations juridiques relatives aux sociétés prenant part à l'opération et à l'opération elle-même ;
- Vérifier la réalité des titres apportés et leur propriété par les apporteurs ;
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- Vérifier que les comptes de la société FINANCIERE LIFE ont été certifiés sans réserve au 31 Décembre 2020, date de clôture du dernier exercice social ;
- Prendre connaissance des activités de la société FINANCIERE LIFE ;
- Examiner le calcul permettant de passer, du prix fixé dans l'offre ferme d'acquisition du fond d'investissement entrant, à la valeur des actions retenue dans la présente opération ;
- Examiner la cohérence des valeurs d'apport retenues dans les différentes opérations d'apports concomitante à la présente opération ;
- Vérifier par entretien, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Valider les modalités de rémunération de l'apport.

Plus précisément, concernant la valorisation des titres FINANCIERE LIFE apportés, nos travaux ont consisté à apprécier les calculs ayant aboutis à la valorisation retenue en référence à l'offre de cession de titre signée par l'investisseur entrant le 10 juin 2021.

2.2 – Appréciation de la valeur des apports

a. Contexte de la méthode d'évaluation

Comme précisé précédemment, la présente opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat du groupe FINANCIERE LIFE au moyen de trois holdings intermédiaires et d'une holding de tête afin de financer le développement de l'activité du groupe.

L'investisseur entrant dans le capital de la Holding HESTIA INVEST a notifié une offre ferme et définitive pour l'entrée au capital de la société FINANCIERE LIFE en date du 10 Juin 2021 dont les termes mentionnent une valorisation qui a été retenue dans toutes les opérations d'apports successifs qui auront lieu concomitamment à la présente opération. C'est cette valeur de marché, minorée de l'incidence des actions gratuites à émettre et des frais liés l'opération, qui a permis d'aboutir à la valeur des apports présentée ci-après dans notre conclusion.

b. Méthode d'évaluation retenue par le détenteur des actions

La méthode d'évaluation retenue par les parties prenantes a donc été déterminée essentiellement sur une base contractuelle, de gré à gré en référence à la transaction récente évoquée supra.

c. Appréciation de la valeur de l'apport

Afin d'apprécier la valeur des apports, nous nous sommes appuyés sur l'ensemble des travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre appréciation de la pertinence des valeurs relatives servant à déterminer la valeur de l'apport proposée.

Nous estimons que cette valeur est le fruit d'une négociation de gré à gré entre investisseurs avertis et que, en conséquence cet accord constitue une valeur de référence incontournable et que son utilisation dans le cadre de la valorisation des titres apportés (décrits dans le présent rapport) est parfaitement justifiée.

III. CONCLUSION

Sur le fondement de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 3.033.130,96 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Etant entendu que la valeur des titres apportés est susceptible d'évoluer en fonction des aléas de la vie des affaires.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'est stipulé.

Fait à Paris, le 20 septembre 2021

Le Commissaire aux Apports

DbA Audit



Laurent ECHAUIER

Associé signataire

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de
Paris

HESTIA INVEST

47 Avenue George V

75 008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT DES
TITRES DE LA SOCIETE FINANCIERE LIFE A LA SOCIETE HESTIA
INVEST PAR LA SOCIETE HESTIA MANAGEMENT 1**

SEPTEMBRE 2021

Rapport du commissaire aux apports sur l'apport des titres FINANCIERE LIFE à la société HESTIA INVEST par la société HESTIA MANAGEMENT 1

20 septembre 2021

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 16 septembre 2021 relative à l'apport en nature de 526.702 actions ordinaires et 765 actions de préférence ADP2 de la société FINANCIERE LIFE devant être effectué par la société HESTIA MANAGEMENT 1, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Cet apport s'inscrit dans une démarche de réorganisation globale de l'actionnariat de la société FINANCIERE LIFE prévoyant l'entrée d'un nouvel investisseur de référence.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- ▮ d'une part, à apprécier la valeur des apports, s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission ;
- ▮ et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les diligences et conclusions vous sont exposées selon le plan suivant :

- I. Présentation de l'opération et description des apports**
- II. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- III. Conclusion.**

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 – Contexte général

La présente opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat de la société FINANCIERE LIFE prévoyant la création de trois holdings intermédiaires détenues par le management et d'une holding principale dans laquelle le nouvel investisseur sera l'actionnaire majoritaire.

Cette opération constitue la seconde étape de la réorganisation générale de l'actionnariat du groupe, la première ayant été l'apport par les associés de HESTIA MANAGEMENT 1 des titres FINANCIERE LIFE qu'ils détenaient.

Elle consiste en l'apport en nature de 526.702 actions ordinaires et 765 actions de préférence ADP2 de la société FINANCIERE LIFE. L'apport étant rémunéré par l'émission d'actions ordinaires.

Elle est concomitante à plusieurs autres opérations d'apports, de création d'actions de préférence et d'émission d'emprunts obligataires.

Pour l'ensemble de ces opérations, des prix unitaires similaires ont été retenus pour la valorisation des actions ordinaires et des ADP2 de FINANCIERE LIFE.

a. Société apporteuse

Les apports sont réalisés par la société suivante :

- HESTIA MANAGEMENT 1, société par actions simplifiée, dont le siège social est 4 rue des Rouges-Gorges, le Grand Mazais – 86580 Vouneuil-sur-Biard, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 903 125 029, représentée par son Président, la société Groupe Tanguy Investissements, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 19, rue de Charenton, 75012 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 968 112, elle-même représentée par son Gérant Monsieur Alain Tanguy, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

b. Société dont les titres sont apportés

La société concernée par l'apport est la société FINANCIERE LIFE, société par actions simplifiée au capital de 26.526.880 euros, dont le siège social est 1 rue Favart – 75002 PARIS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 830 918 736.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la société FINANCIERE LIFE ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes DELOITTE & ASSOCIES et Jean Pierre NAUDIN.

La société FINANCIERE LIFE a pour activité principale toutes opérations, pour son propre compte d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens.

La société FINANCIERE LIFE détient par ailleurs 100% des titres de la société GROUPE 3ID et SAS VITALE ASSISTANCE ainsi que des parts dans plusieurs autres entités.

c. Société bénéficiaire des apports

La Bénéficiaire des apports est la personne morale suivante :

- HESTIA INVEST, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 001 719, représentée par son Président, la société Motion Equity Partners, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 450 093, elle-même représentée par son Président, Monsieur Patrick Eisenchteter, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Elle a été constituée et immatriculée le 25 juin 2021, clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année et n'a donc pas encore clôturé son premier exercice, qui le sera le 31 décembre 2022.

Cette entité a été créée spécifiquement pour les besoins de cette opération afin de favoriser l'entrée d'un investisseur externe, elle n'a pas eu d'activité significative depuis sa création.

Préalablement à cette opération d'apport son capital social est de 0.01 euro, divisé en 1 action de 0.01 euro, entièrement libérée, appartenant au fonds Motion Equity Partners IV FPCI représenté par la société Motion Equity Partners.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'acquisition, la détention, la gestion et le transfert (sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion) de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature ;
- plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.2 – Description de l'opération

a. Caractéristique de l'apport

La société HESTIA MANAGEMENT 1 apporte à la société HESTIA INVEST 526.702 actions ordinaires et 765 actions de préférence, ADP 2 de la société FINANCIERE LIFE.

La valeur réelle des titres de FINANCIERE LIFE a été fixée d'un commun accord entre ses associés et l'investisseur entrant. Il découle de cet accord, que les titres présentement apportés ont été évalués à une valeur de 3.422.964,50 euros.

La valeur d'Apport globale est répartie comme suit :

Apports à HESTIA INVEST								
Apporteur	Nombre AO apportées	Valeur des AO apportées €	Nombre ADP 2 apportées	Valeur des ADP 2 apportées €	TOTAL AO/ADP 2 apportées	Valeur totale de l'apport €	AO HESTIA INVEST reçues en échange	Soulte
HESTIA MANAGEMENT 1	526 702	3 418 000,08	765	4 964,42	527 467	3 422 964,50	3 422 931	33,50
Total	526 702	3 418 000,08	765	4 964,42	527 467	3 422 964,50	3 422 931	33,50

b. Rémunération des apports

Les Apports seront rémunérés au moyen de l'émission par HESTIA INVEST de 3.422.931 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune pour un prix de souscription d'un euro (1 €) chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de trois millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente et un (3.422.931) euros.

La différence entre la valeur d'Apport globale et le prix global de souscription de l'émission des Actions du Bénéficiaire, s'élevant à trente-trois euros et cinquante centimes (33,50 €), constituera une soulte étant précisé que l'Apporteur renonce expressément à percevoir le montant de la soulte lui revenant.

Les Actions du Bénéficiaire seront soumises à toutes les stipulations statutaires et réglementaires et seront entièrement assimilées aux actions ordinaires existantes du Bénéficiaire à compter de leur émission

II. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 – Diligences effectuées

Notre mission a pour objet d'éclairer l'actionnaire de la société bénéficiaire des apports sur la valeur des apports ; elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment été amené à :

- Echanger avec les personnes en charge de l'opération ainsi que leurs conseils, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des projets de traités d'apport ;
- Exploiter les informations juridiques relatives aux sociétés prenant part à l'opération et à l'opération elle-même ;
- Vérifier la réalité des titres apportés et leur propriété par les apporteurs ;
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- Vérifier que les comptes de la société FINANCIERE LIFE ont été certifiés sans réserve au 31 Décembre 2020, date de clôture du dernier exercice social ;
- Prendre connaissance des activités de la société FINANCIERE LIFE ;
- Examiner le calcul permettant de passer, du prix fixé dans l'offre ferme d'acquisition du fond d'investissement entrant, à la valeur des actions retenue dans la présente opération ;
- Examiner la cohérence des valeurs d'apport retenues dans les différentes opérations d'apports concomitante à la présente opération ;
- Vérifier par entretien, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Valider les modalités de rémunération de l'apport.

Plus précisément, concernant la valorisation des titres FINANCIERE LIFE apportés, nos travaux ont consisté à apprécier les calculs ayant aboutis à la valorisation retenue en référence à l'offre de cession de titre signée par l'investisseur entrant le 10 juin 2021.

2.2 – Appréciation de la valeur des apports

a. Contexte de la méthode d'évaluation

Comme précisé précédemment, la présente opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat du groupe FINANCIERE LIFE au moyen de trois holdings intermédiaires et d'une holding de tête afin de financer le développement de l'activité du groupe.

L'investisseur entrant dans le capital de la Holding HESTIA INVEST a notifié une offre ferme et définitive pour l'entrée au capital de la société FINANCIERE LIFE en date du 10 Juin 2021 dont les termes mentionnent une valorisation qui a été retenue dans toutes les opérations d'apports successifs qui auront lieu concomitamment à la présente opération. C'est cette valeur de marché, minorée de l'incidence des actions gratuites à émettre et des frais liés l'opération, qui a permis d'aboutir à la valeur des apports présentée ci-après dans notre conclusion.

b. Méthode d'évaluation retenue par le détenteur des actions

La méthode d'évaluation retenue par les parties prenantes a donc été déterminée essentiellement sur une base contractuelle, de gré à gré, en référence à la transaction récente évoquée supra.

c. Appréciation de la valeur de l'apport

Afin d'apprécier la valeur des apports, nous nous sommes appuyés sur l'ensemble des travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre appréciation de la pertinence des valeurs relatives servant à déterminer la valeur de l'apport proposée.

Nous estimons que cette valeur est le fruit d'une négociation de gré à gré entre investisseurs avertis et que, en conséquence, cet accord constitue une valeur de référence incontournable et que son utilisation dans le cadre de la valorisation des titres apportés (décrits dans le présent rapport) est parfaitement justifiée.

III. CONCLUSION

Sur le fondement de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 3.422.964,50 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Etant entendu que la valeur des titres apportés est susceptible d'évoluer en fonction des aléas de la vie des affaires.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n'est stipulé.

Fait à Paris, le 20 septembre 2021

Le Commissaire aux Apports

DbA Audit



Laurent ECHAUIER

Associé signataire

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de
Paris

HESTIA INVEST

47 Avenue George V

75 008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT DES
TITRES DE LA SOCIETE FINANCIERE LIFE A LA SOCIETE HESTIA
INVEST PAR LES SOCIETES GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS
ET YVARS INVESTISSEMENTS**

SEPTEMBRE 2021

Rapport du commissaire aux apports sur l'apport des titres FINANCIERE LIFE à la société HESTIA INVEST par les sociétés Groupe Tanguy Investissements et Yvars Investissements

20 septembre 2021

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 16 septembre 2021 relative à l'apport en nature de 1.386.870 actions ordinaires de la société FINANCIERE LIFE devant être effectué par les sociétés GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS et YVARS INVESTISSEMENTS, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Cet apport s'inscrit dans une démarche de réorganisation globale de l'actionnariat de la société FINANCIERE LIFE prévoyant l'entrée d'un nouvel investisseur de référence.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- d'une part, à apprécier la valeur des apports, s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission ;
- et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les diligences et conclusions vous sont exposées selon le plan suivant :

- I. Présentation de l'opération et description des apports**
- II. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- III. Conclusion.**

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 – Contexte général

La présente opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat de la société FINANCIERE LIFE prévoyant la création de trois holdings intermédiaires détenues par le management et d'une holding principale dans laquelle le nouvel investisseur sera l'actionnaire majoritaire.

Elle consiste en l'apport en nature de 1.386.870 actions ordinaires de la société FINANCIERE LIFE. L'apport étant rémunéré par l'émission d'actions ordinaires et d'actions de préférence.

Elle est concomitante à plusieurs autres opérations d'apports, de création d'actions de préférence et d'émission d'emprunts obligataires.

Pour l'ensemble de ces opérations, des prix unitaires similaires ont été retenus pour la valorisation des actions ordinaires et des ADP2 de FINANCIERE LIFE.

a. Société apporteuse

Les apports sont réalisés par les sociétés suivantes :

- Groupe Tanguy Investissements, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 19, rue de Charenton, 75012 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 968 112 (" GTI "), représentée par son Gérant, Monsieur Alain Tanguy, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;
- Yvars Investissements, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 17, avenue Colonel Driant, 26000 Valence, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 504 944 141 (" Yvars "), représentée par son Président, Monsieur Philippe Yvars, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

b. Société dont les titres sont apportés

La société concernée par l'apport est la société FINANCIERE LIFE, société par actions simplifiée au capital de 26.526.880 euros, dont le siège social est 1 rue Favart – 75002 PARIS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 830 918 736.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la société FINANCIERE LIFE ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes DELOITTE & ASSOCIES et Jean Pierre NAUDIN.

La société FINANCIERE LIFE a pour activité principale toutes opérations, pour son propre compte d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens.

La société FINANCIERE LIFE détient par ailleurs 100% des titres de la société GROUPE 3ID et SAS VITALE ASSISTANCE ainsi que des parts dans plusieurs autres entités.

c. Société bénéficiaire des apports

La Bénéficiaire des apports est la personne morale suivante :

- HESTIA INVEST, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 001 719, représentée par son Président, la société Motion Equity Partners, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 450 093, elle-même représentée par son Président, Monsieur Patrick Eisenchteter, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Elle a été constituée et immatriculée le 25 juin 2021, clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année et n'a donc pas encore clôturé son premier exercice, qui le sera le 31 décembre 2022.

Cette entité a été créée spécifiquement pour les besoins de cette opération afin de favoriser l'entrée d'un investisseur externe, elle n'a pas eu d'activité significative depuis sa création.

Préalablement à cette opération d'apport son capital social est de 0.01 euro, divisé en 1 action de 0.01 euro, entièrement libérée, appartenant au fonds Motion Equity Partners IV FPCI représenté par la société Motion Equity Partners.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'acquisition, la détention, la gestion et le transfert (sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion) de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature ;
- plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.2 – Description de l'opération

a. Caractéristique de l'apport

Les sociétés GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS et YVARS INVESTISSEMENTS apportent chacune 693.435 actions ordinaires de la société FINANCIERE LIFE.

La valeur réelle des titres de FINANCIERE LIFE a été fixée d'un commun accord entre ses associés et l'investisseur entrant. Il découle de cet accord, que les titres présentement apportés ont été évalués à une valeur totale de 9.000.007,18 euros.

La valeur d'Apport globale est répartie comme suit :

Apports à HESTIA INVEST				
Apporteur	Nombre AO apportées	Valeur des AO apportées €	Actions HESTIA INVEST reçues en échange	Soulte
GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS	693 435	4 500 003,59	4 500 000	3,59
YVARS INVESTISSEMENTS	693 435	4 500 003,59	4 500 000	3,59
Total	1 386 870	9 000 007,18	9 000 000	7,18

b. Rémunération des apports

Les Apports seront rémunérés au moyen de l'émission par le Bénéficiaire de (i) 4.064.516 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune pour un prix de souscription d'un euro (1 €) chacune, de (ii) 4.064.516 actions de préférence de catégorie A (les « ADP A ») nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune pour un prix de souscription d'un euro (1 €) chacune et (iii) 870.968 actions de préférence de catégorie R (les « ADP R ») nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune pour un prix de souscription d'un euro (1 €) chacune (les « Actions du Bénéficiaire »), représentant une augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de neuf millions d'euros (9.000.000 €).

Les actions du bénéficiaire seront réparties entre les apporteurs dans les proportions suivantes :

Apporteur	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'ADP A	Nombre d'ADP R	Nombre total d'Actions du Bénéficiaire attribuées en rémunération des Apports	Prix global de souscription (prime d'émission incluse)
GTI	2.032.258	2.032.258	435.484	4.500.000	4.500.000 €
Yvars	2.032.258	2.032.258	435.484	4.500.000	4.500.000 €
Total	4.064.516	4.064.516	870.968	9.000.000	9.000.000 €

La différence entre (i) la valeur d'Apport globale et (ii) le prix global de souscription de l'émission des Actions du Bénéficiaire, s'élevant à 7,18 euros, constituera une soulte répartie entre les Apporteurs étant précisé que chaque Apporteur renonce expressément à percevoir le montant de la soulte lui revenant.

Les Actions du Bénéficiaire seront soumises à toutes les stipulations statutaires et réglementaires et seront entièrement assimilées aux actions de même catégorie existantes du Bénéficiaire à compter de leur émission.

II. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 – Diligences effectuées

Notre mission a pour objet d'éclairer l'actionnaire de la société bénéficiaire des apports sur la valeur des apports ; elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment été amené à :

- Echanger avec les personnes en charge de l'opération ainsi que leurs conseils, pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des projets de traités d'apport ;
- Exploiter les informations juridiques relatives aux sociétés prenant part à l'opération et à l'opération elle-même ;
- Vérifier la réalité des titres apportés et leur propriété par les apporteurs ;
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- Vérifier que les comptes de la société FINANCIERE LIFE ont été certifiés sans réserve au 31 Décembre 2020, date de clôture du dernier exercice social ;
- Prendre connaissance des activités de la société FINANCIERE LIFE ;
- Examiner le calcul permettant de passer, du prix fixé dans l'offre ferme d'acquisition du fond d'investissement entrant, à la valeur des actions retenue dans la présente opération ;
- Examiner la cohérence des valeurs d'apport retenues dans les différentes opérations d'apports concomitante à la présente opération ;
- Vérifier par entretien, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Valider les modalités de rémunération de l'apport.

Plus précisément, concernant la valorisation des titres FINANCIERE LIFE apportés, nos travaux ont consisté à apprécier les calculs ayant aboutis à la valorisation retenue en référence à l'offre de cession de titre signée par l'investisseur entrant le 10 juin 2021.

2.2 – Appréciation de la valeur des apports

a. Contexte de la méthode d'évaluation

Comme précisé précédemment, la présente opération d'apport s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat du groupe FINANCIERE LIFE au moyen de trois holdings intermédiaires et d'une holding de tête afin de financer le développement de l'activité du groupe.

L'investisseur entrant dans le capital de la Holding HESTIA INVEST a notifié une offre ferme et définitive pour l'entrée au capital de la société FINANCIERE LIFE en date du 10 Juin 2021 dont les termes mentionnent une

valorisation qui a été retenue dans toutes les opérations d’apports successifs qui auront lieu concomitamment à la présente opération. C’est cette valeur de marché, minorée de l’incidence des actions gratuites à émettre et des frais liés l’opération, qui a permis d’aboutir à la valeur des apports présentée ci-après dans notre conclusion.

b. Méthode d’évaluation retenue par le détenteur des actions

La méthode d’évaluation retenue par les parties prenantes a donc été déterminée essentiellement sur une base contractuelle, de gré à gré en référence à la transaction récente évoquée supra.

c. Appréciation de la valeur de l’apport

Afin d’apprécier la valeur des apports, nous nous sommes appuyés sur l’ensemble des travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre appréciation de la pertinence des valeurs relatives servant à déterminer la valeur de l’apport proposée.

Nous estimons que cette valeur est le fruit d’une négociation de gré à gré entre investisseurs avertis et que, en conséquence cet accord constitue une valeur de référence incontournable et que son utilisation dans le cadre de la valorisation des titres apportés (décrits dans le présent rapport) est parfaitement justifiée.

III. CONCLUSION

Sur le fondement de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d’avis que la valeur des apports retenue s’élevant à 9.000.007,18 euros n’est pas surévaluée et, en conséquence que l’actif net apporté est au moins égal au montant de l’augmentation de capital de la société bénéficiaire de l’apport.

Etant entendu que la valeur des titres apportés est susceptible d’évoluer en fonction des aléas de la vie des affaires.

Par ailleurs, aucun avantage particulier n’est stipulé.

Fait à Paris, le 20 septembre 2021

Le Commissaire aux Apports

DbA Audit



Laurent ECHAUIER

Associé signataire

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de

Paris